

Ecclesiae albae sepulcra

Autor(en): **Germiquet, J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **3 (1890-1891)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ecclesiae albae sepulcra

Verba volant, scripta manent.

 n sait qu'au moyen-âge, il était d'usage d'inhumer les corps des personnes de distinction (princes, prélats et bienfaiteurs des églises), soit dans les nefs, soit sous les portiques et même devant les portails des églises, afin que la vue des pierres sépulcrales qui recouvraient leurs tombeaux engageât les personnes qui fréquentaient le culte à se souvenir d'elles dans leurs prières.

Cet usage antique se perpétua, pendant et après la révolution religieuse du 16^{me} siècle, surtout par déférence pour les pasteurs, dans la partie réformée du Jura (à Neuveville en outre pour les châtelains et les dames châtelaines), jusque vers la fin du 18^{me} siècle.

Pendant trois siècles et plus (1500-1800), le chœur et une partie de la nef de la *Blanche-Eglise*, près Neuveville, ont successivement été pavés de dalles, les unes en calcaire d'eau douce, d'autres en pierres jaunes dites de Haute-rive, deux seules en grès et, à peu d'exceptions près, toutes de mêmes dimensions : 1 m. 80/85 de longueur, 80/85 cent. de largeur et 15/20 cent. d'épaisseur.

Ces dalles sont ornées de sculptures, les unes en relief, les autres en creux, qui représentent des armoiries et d'inscriptions diverses. Ce sont les pierres sépulcrales des personnes de distinction (châtelains, dames châtelaines et pasteurs), auxquelles le Magistrat de Neuveville accorda la sépulture dans l'enceinte de la *Blanche-Eglise*, pendant les 16, 17 et 18^{me} siècles.

Nous devons d'abord établir une distinction entre les tombes du chœur et celles de la nef, parce qu'elles n'ont pas subi le même sort.

Les tombes qui forment le pavé du chœur et desquelles nous avons constaté l'existence, lors des réparations qui ont été faites au pavé de la nef, sont, depuis 1850, recouvertes d'un plancher et elles n'ont, depuis lors, pas été découvertes. Nous n'en connaissons pas le nombre, mais d'après les renseignements que nous avons recueillis de personnes dignes de foi et, à en juger d'après les dimensions et la disposition de celles de la nef, ce nombre peut être de 15 ou 18. (Trois rangées en longueur, sur cinq ou six en largeur.)

Dans l'étude minutieuse que nous avons faite, en juin 1880, des armoiries et des inscriptions des vingt-sept pierres sépulcrales qui pavaient la nef, avant leur déplacement, nous avons constaté que celles qui étaient placées aux endroits les plus retirés de la nef se sont bien conservées et que celles qui se trouvaient placées aux passages les plus fréquentés ont été fortement endommagées et les inscriptions en grande partie effacées par l'effet d'un frottement souvent répété.

Dix-sept d'entre ces inscriptions sont encore lisibles, tandis que les dix autres, moins bien conservées, sont indéchiffrables. Parmi les premières, nous avons reconnu celles de :

1. Jehanne-A. Louble, † en 1503 ;
2. Guillaume Grimaitre, prêtre et notaire, † en 1515 (1) ;
3. Hélène de Luternau, épouse du châtelain Vincent de Gleresse, † en 1591 ;
4. Guillaume Ballif, † en 1602 ;
5. Jacobus-A. Ligertz, † en 1603 ;
6. Ysabeau Merveilleux, épouse de Benoit Chambrier, † en 1606 ;

(1) Voici la copie de l'inscription dont les deux premiers mots et l'armoirie sont effacés : *Grimestre Wilhelmy qui rexit ordine primus 1515 (....) aginta annis gaudens procedit ultra.*

7. Bénédict Schad, conseiller, † en 1625 ;
8. Jean Bosset, châtelain, † en 1642 ;
9. Jean-Jacques Marin, châtelain, † en 1663 ;
10. Jean-Jacques Bosset, pasteur, † en 1674 ;
11. Jean Bosset, châtelain, † en 1679 ;
12. Jean-Michel Conradi, pasteur, † en 1681 ;
13. Jean-Jacques Jallaz, pasteur, † en 1681 ;
14. Israël Imer, pasteur, † en 1718 ;
15. Jean-Michel Imer, châtelain, † en 1761 ;
- 15 b. David Imer, son fils, châtelain, † en 1787 ;
16. Baruc Gibollet, pasteur, † en 1773 ;
17. François-Alphonse Gibollet, pasteur, † en 1775.

Les pierres tumulaires des châtelains et des pasteurs portent l'armoirie de la famille du défunt ; celles des dames châtelaines portent deux armoiries : en haut celle de la famille du mari et, au dessous, celle de la famille de la femme.

Malgré la bonne volonté que nous avons apportée dans cette étude, il ne nous a pas été possible de déchiffrer les inscriptions des dix autres tombes. Nous avons cependant pu constater sur toutes ces tombes des fragments d'armoiries et d'inscriptions diverses et, en outre, sur l'une d'elles, le millésime, en chiffres arabes, de 1515.

On comprend, en effet, que ces pierres sépulcrales — qui, depuis deux et trois siècles, formaient le dallage d'une partie de la nef et sur lesquelles les personnes qui fréquentaient le culte ont, jusqu'en juin 1880, marché tous les dimanches et jours de fêtes, — soient endommagées par l'effet du frottement souvent répété de la chaussure et que, par ce fait, les armoiries et les inscriptions d'un certain nombre d'entre elles soient devenues indéchiffrables.

Ce n'est qu'en juillet 1880, lorsque l'édilité neuvevilloise fit effectuer des réparations importantes au pavé de la nef, que ces tombes ont été déplacées. Vingt et une ont été adossées et scellées à la muraille d'enceinte Sud et Ouest du temple, trois ont été adossées à la muraille extérieure

du chœur et trois gisent sur le terrain, près de ces dernières, où elles sont actuellement.

Si, au nombre connu des tombes de la nef, nous ajoutons celui très probable de celles du chœur, nous arrivons à un total de quarante-cinq. Nous doutons fort qu'un autre temple de la partie réformée du Jura possède un aussi grand nombre d'antiques pierres sépulcrales que la *Blanche-Eglise*, près Neuveville.

Indépendamment des pierres tumulaires dont nous venons de parler, un monument en marbre noir, érigé à la mémoire des membres de la famille Imer (branche des châtelains), a été scellé dans la muraille, à droite, près de l'entrée du chœur.

Sur cette plaque de marbre, de 1 m. 60 de longueur, sur 0 m. 83 de largeur, est gravée, en lettres romaines et dorées, l'inscription suivante :

S A D
Matri suavissimae
Marg. Isab. Gallandre Neocom
Dauids Imer juxta sepulti coniugi
def. a 1758. Aet 76.

Fratri dilectissimo
Davidi Imer, a consil : Princ : Episc : Basil :
et praefecto in Erguel
def. a 1798. Aet 65.
Eiusque uxori Mariae Isab. Houriet
def. a 1800 Aet 74.

*Sorori amantissimae
Marg. Isab. Imer nuptiae Frêne
vixit a 1807. Ae 64
ejusque marito,
Theoph. Remig Frêne,
pastori meritissimo eccles. in Tavanne,
obiit a 1804. Aet 78.*

*Fratres supperstites. Joh. Franc. Imer,
hvis eccles. pastor ob. a. 1764 et
S. Imer, a cons. princ. episc. Basil.
olim praef. Neostadii ab. a 1777 ad 1782
dein ultimus praef in Erguel ad. 1798
pia grataque in defunctorum
merita mente
Monumentum hoc posuere a 1820.*

Beati qui in Deo permanent.

Neuveville, en juillet 1890.

GERMIQUET, notaire

